

# Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création

Insee Première • n° 1962 • Juillet 2023



En 2018, 350 000 entreprises ont été **créées** en France dans le secteur marchand non agricole, hors régime du **micro-entrepreneur**. Trois ans après la création, 82 % de celles créées au premier semestre sont encore actives. Cette pérennité dépend avant tout du statut juridique de l'entreprise et du secteur d'activité.

84 % des sociétés sont encore actives trois ans après leur création, contre 75 % des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs ► **figure 1**. Les cessations surviennent plus tôt chez les entreprises individuelles que chez les sociétés : 12 % des entreprises individuelles cessent leur activité au cours de leur première année d'exercice, contre 3 % des sociétés. Par rapport à la génération des entreprises créées en 2014, la pérennité à trois ans des sociétés est stable (+1 point), tandis que celle des entreprises individuelles augmente fortement (+12 points). Les entreprises individuelles de la cohorte 2018 ont un profil différent de celles de la génération 2014, ce qui explique cette hausse importante ► **encadré**.

## La pérennité est plus élevée dans les activités financières et d'assurance

La pérennité d'une entreprise dépend également du secteur d'activité. Avec 87 % d'entreprises encore actives après trois ans, les entreprises du secteur des activités financières et d'assurance sont les plus pérennes. Ce taux de pérennité atteint 90 % parmi les sociétés de ce secteur

Trois ans après leur création, 82 % des entreprises créées au premier semestre 2018, hors régime du micro-entrepreneur, sont encore actives, en hausse de 7 points par rapport à la génération 2014. Les entreprises individuelles ont plus souvent survécu que celles de la génération 2014, tandis que la pérennité des sociétés est stable.

Au bout de trois ans, quatre entreprises pérennes sur dix emploient au moins un salarié en plus du chef d'entreprise. Le bilan en matière d'emploi est positif avec 40 000 emplois supplémentaires entre 2018 et 2021.

Perturbées par la pandémie de Covid-19 après seulement deux ans d'activité, deux tiers des entreprises encore actives en 2021 ont eu recours à un dispositif d'aide mis en place à cette période.

► **figure 2a**. À l'opposé, la pérennité est la plus faible dans le commerce (78 % dans l'ensemble et 80 % parmi les sociétés).

Au sein des entreprises individuelles classiques, la pérennité varie davantage selon le secteur que parmi les sociétés. Comme pour la génération 2014, la pérennité est la plus forte dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale : plus de 8 entreprises individuelles sur 10 y restent en activité trois ans après leur création ► **figure 2b**. À l'opposé, dans l'information et la communication, moins d'une entreprise individuelle sur deux est encore active trois ans après son immatriculation. Dans ce secteur comme dans celui de l'industrie, la pérennité à trois ans des entreprises individuelles baisse par rapport à celles de la cohorte 2014, alors qu'elle est en hausse dans les autres secteurs d'activité.

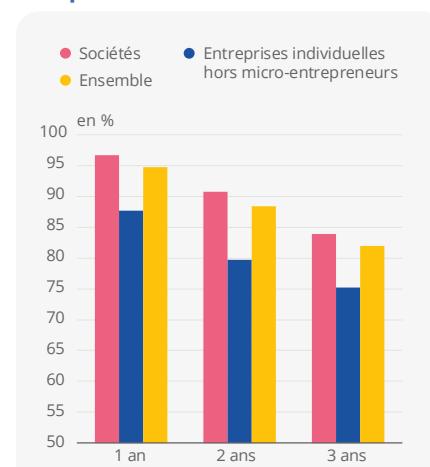
Outre le statut juridique et le secteur d'activité, d'autres facteurs influent sur la pérennité d'une entreprise « toutes choses égales par ailleurs » ► **méthodes**. À caractéristiques identiques, des moyens financiers plus élevés au démarrage de l'activité et une plus grande expérience dans le métier augmentent les chances de pérennité. La zone d'implantation de l'entreprise a aussi un impact sur sa durée de vie. Les chances de pérennité augmentent avec l'éloignement d'un pôle d'emploi et de population. Ainsi, les entreprises installées dans une commune hors d'attraction des pôles ont une probabilité d'être pérennes supérieure de 70 % à celles qui se situent au sein de la commune-centre d'un pôle. Une plus

grande concurrence dans les communes les plus densément peuplées pourrait expliquer ce phénomène [Dorolle, 2020].

## En trois ans, 40 000 emplois supplémentaires

Après trois ans d'activité, 39 % des entreprises créées au premier semestre 2018 emploient au moins un salarié en plus du chef d'entreprise, contre

## ► 1. Taux de pérennité à 1, 2 et 3 ans des entreprises créées au premier semestre 2018



**Lecture :** 94,8 % des entreprises créées au premier semestre 2018 sont encore actives un an après leur création.

**Champ :** entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

27 % l'année de la création. Au total, fin 2021, 268 000 personnes travaillent dans les entreprises encore actives, dont 157 000 salariés. C'est plus qu'au sein des entreprises créées au premier semestre 2014, qui employaient 223 000 personnes, dont 115 000 salariés fin 2017.

Entre novembre 2018 et novembre 2021, l'emploi total dans ces jeunes entreprises a augmenté (+39 800 emplois). La hausse de l'emploi dans les entreprises pérennes (+77 800) est deux fois plus élevée que

les pertes d'emplois dans les entreprises ayant cessé leur activité (-38 000). Dans les entreprises pérennes, l'emploi salarié augmente (+70 500 salariés et +8 300 dirigeants salariés), mais est accompagné d'une légère baisse de l'emploi non salarié (-1 000). Dans les entreprises ayant cessé leur activité, deux tiers des emplois supprimés sont ceux des dirigeants. Pour la génération 2014, l'emploi était juste stable après trois ans d'activité, les hausses d'emploi dans les entreprises pérennes compensant les pertes dans les entreprises ayant fermé.

### ► Encadré - Des comparaisons 2018/2014 à prendre avec précaution

Entre 2014 et 2018, la pérennité des entreprises (hors micro-entrepreneurs) estimée par l'enquête Sine ► **sources** augmente en partie du fait du changement de la structure de l'échantillon. Au total, sur les 6,8 points de hausse de la pérennité entre 2014 et 2018, 3,3 points sont dus à un effet de structure lié au poids plus important des sociétés en 2018 ► **figure** ► **méthodes**.

Les conditions d'accès au régime du micro-entrepreneur ont été élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un doublement des plafonds de chiffre d'affaires [Dorolle, 2020]. Pour un même chiffre d'affaires, une entité créée en 2014 n'avait pas accès au régime du micro-entrepreneur, alors qu'une autre créée en 2018 peut y prétendre. Ainsi, en 2018, la part des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs est moindre au sein des entreprises classiques (22 % en 2018, contre 39 % en 2014), tandis que celle des sociétés, plus pérennes, augmente dans les mêmes proportions.

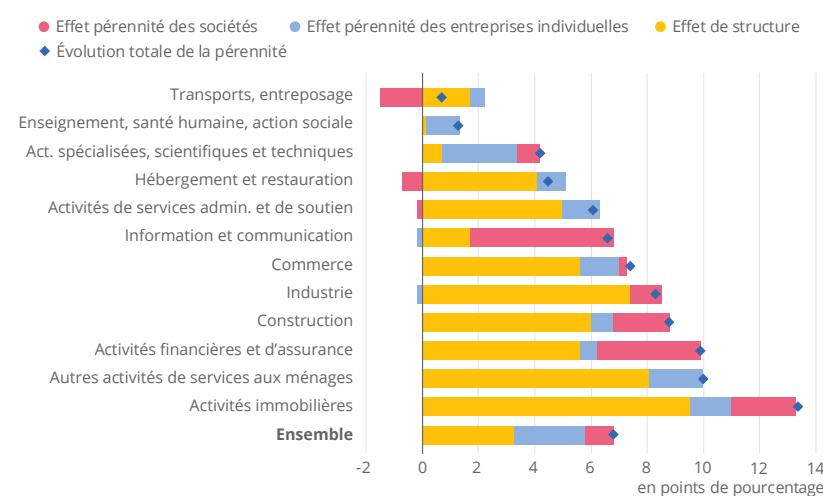
À structure d'échantillon fixée selon la catégorie juridique (société/entreprise individuelle), la pérennité augmente de 3,5 points dans l'ensemble entre 2014 et 2018. Les entreprises individuelles (+2,5 points) contribuent plus à cette hausse que les sociétés (+1,0 point).

L'effet de structure lié à la catégorie juridique augmente à lui seul la pérennité sensiblement dans la plupart des secteurs. L'information et la communication font exception avec une hausse de la pérennité entre 2014 et 2018, hors effet de structure, de 4,9 points, portée par des sociétés plus pérennes qu'auparavant.

Après correction de l'effet de structure, la pérennité des entreprises des activités financières et d'assurance ainsi que des activités immobilières reste en hausse notable, de l'ordre de 4 points.

Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la hausse de la pérennité reste forte après correction (+3,5 points), mais elle est surtout liée à une augmentation de la pérennité des entreprises individuelles (+2,7 points).

### Décomposition de l'évolution de la pérennité des entreprises hors micro-entrepreneurs entre 2014 et 2018, selon l'activité



**Lecture :** la pérennité des entreprises de transports et entreposage augmente de 0,7 point entre 2014 et 2018. L'effet de structure lié à la hausse du poids des sociétés dans ce secteur fait augmenter la pérennité de 1,7 point. À structure d'échantillon fixée, la hausse de la pérennité des entreprises individuelles entre 2014 et 2018 contribue de 0,5 point à l'évolution de la pérennité du secteur, tandis que la baisse de la pérennité des sociétés sur cette période contribue à la faire baisser de 1,5 point.

**Champ :** entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre de l'année de référence, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014 et 2017) et 2018 (interrogations 2018 et 2021).

### 15 % des entrepreneurs cherchent à sauvegarder leur entreprise trois ans après la création

Sauvegarder son entreprise, maintenir l'activité à son niveau actuel ou l'accroître : les ambitions des entrepreneurs trois ans après la création sont diverses ► **figure 3**. Ainsi, les entreprises pérennes se trouvent parfois en situation défavorable trois ans après la création, bien que toujours actives : 15 % des entrepreneurs ont pour objectif de parvenir à sauvegarder leur entreprise, soit 8 points de moins que pour la génération 2014. Les entreprises des transports et de l'entreposage sont les plus concernées (27 %), suivies de celles de l'hébergement et de la restauration (23 %). À l'opposé, seuls 5 % des entrepreneurs de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale ont cette préoccupation. Dans ce secteur, les créateurs d'entreprise visent plus souvent le maintien de leur activité à son niveau actuel (50 %, contre 32 % dans l'ensemble). Toutefois, tous secteurs confondus, le but de développer son entreprise est le plus partagé : au total, plus de la moitié des entrepreneurs désirent avant tout accroître le niveau d'activité de leur entreprise.

### Six entreprises sur dix ont fait face à des difficultés financières pendant la crise de la Covid-19

Créées en 2018, ces entreprises ont au plus deux ans d'ancienneté lorsque survient la pandémie de Covid-19. Parmi celles qui sont encore actives en novembre 2021, 55 % déclarent une chute de leur activité liée à cette crise sanitaire. Les entreprises les plus touchées exercent dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (78 %), les transports et l'entreposage (77 %) et les activités de services aux ménages (73 %). Le secteur des activités financières et d'assurance est moins affecté (38 %). Dans les transports et l'entreposage, deux tiers des entreprises touchées sont des VTC ou des taxis, et un cinquième des entreprises de transport routier de fret.

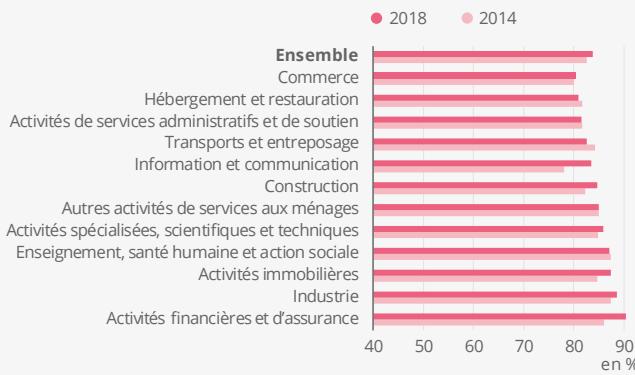
Du fait de la baisse de leur activité, six entreprises sur dix ont rencontré des difficultés financières, et quatre sur dix un manque de débouchés. Le secteur de la construction est plus touché que les autres secteurs par les problèmes d'approvisionnement, une entreprise sur deux étant concernée.

### Deux tiers des jeunes entreprises ont eu recours à un dispositif d'aide mis en place lors de la crise sanitaire

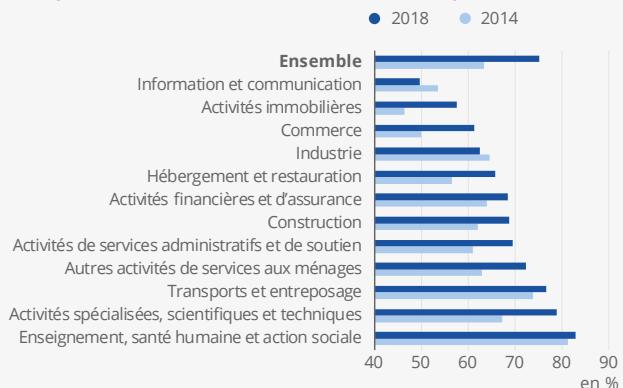
Face à ces difficultés, deux tiers des entreprises pérennes ont eu recours à l'un des dispositifs d'aide mis en place lors de

## ► 2. Taux de pérennité des sociétés et des entreprises individuelles créées en 2014 et 2018 selon l'activité

### a. Sociétés



### b. Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs



*Erratum : le 23 août 2023, les données concernant le secteur « Information et communication » et la donnée 2018 du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » de la figure 2a ont été corrigées.*

**Lecture :** 90,4 % des sociétés créées au premier semestre 2018 dans le secteur des activités financières et d'assurances sont encore actives trois ans après leur création. Ce taux est de 86,1 % pour les sociétés créées au premier semestre 2014 dans le même secteur.

**Champ :** entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre de l'année de référence, hors micro-entrepreneurs.

**Source :** Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014 et 2017) et 2018 (interrogations 2018 et 2021).

la crise sanitaire. Le report des échéances sociales ou fiscales a été le plus mobilisé : 29 % des entreprises l'ont sollicité. Un quart des entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour les indépendants. Le prêt garanti par l'État a été utilisé par un cinquième des entreprises, tout comme l'indemnisation de chômage partiel

#### ► figure 4.

Dans l'hébergement et la restauration, neuf entreprises sur dix ont bénéficié d'un dispositif d'aide. Le taux de recours au fonds de solidarité pour les indépendants y atteint 45 % et celui de l'indemnisation de chômage partiel 43 %. Toujours dans ce secteur, 21 % des entreprises ont bénéficié d'exonération de cotisations sociales ou de

remises d'impôts, soit trois fois plus que la totalité des entreprises pérennes.

Dans l'ensemble, 84 % des entrepreneurs y ayant recouru considèrent que ces dispositifs ont permis de préserver l'activité de leur entreprise, que ce soit partiellement (48 %) ou totalement (36 %).

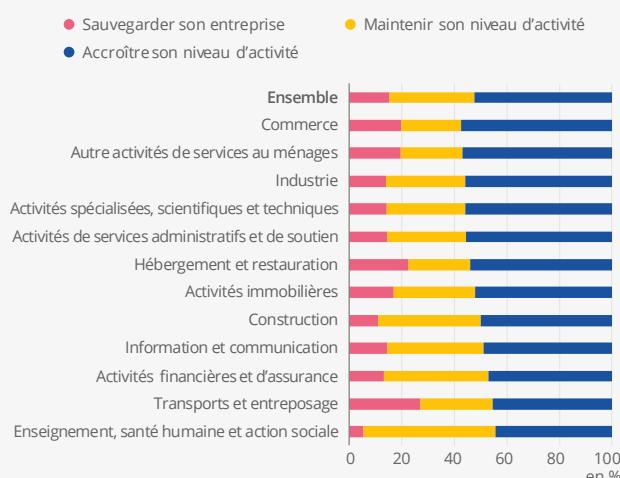
#### 15 % des entreprises employeuses ont réduit leurs effectifs du fait de la crise sanitaire

Du fait de la crise sanitaire, les entreprises créées en 2018 ont parfois dû ajuster leurs effectifs. Parmi celles qui emploient au moins un salarié fin 2021, 30 % ont eu

recours au chômage partiel au cours de la crise.

15 % se sont séparé d'employés, qu'il s'agisse de ruptures conventionnelles, non-renouvellements de CDD, licenciements de CDI ou non-renouvellements d'intérimaires. Ces baisses de main-d'œuvre touchent plus fréquemment les entreprises de l'hébergement et de la restauration (20 %), des transports et de l'entreposage, et de l'industrie (17 % dans ces deux secteurs). 8 % ont annulé ou reporté des embauches initialement prévues. Parmi les entreprises employeuses qui ont dû adapter leurs effectifs, la plupart ont bénéficié de dispositifs d'aides (90 %).

## ► 3. Objectif du chef d'entreprise trois ans après la création

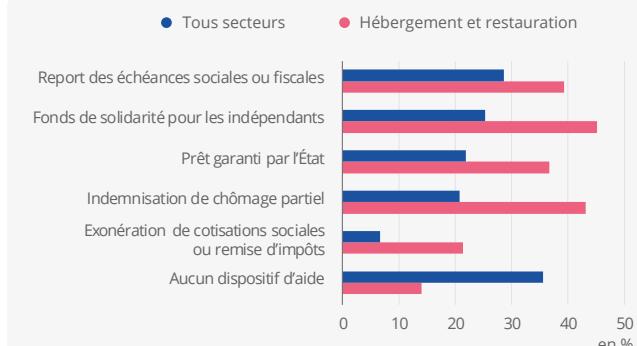


**Lecture :** parmi les créateurs d'entreprises du commerce du premier semestre 2018 encore actives en 2021, 19,8 % ont pour objectif la sauvegarde de leur entreprise.

**Champ :** entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs, et encore actives en novembre 2021.

**Source :** Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021).

## ► 4. Taux de recours déclaré à cinq dispositifs d'aide mis en place lors de la pandémie de Covid-19



**Note :** sont représentés les cinq dispositifs d'aides les plus fréquemment mobilisés par les entreprises créées au premier semestre 2018, tels que déclarés dans l'enquête Sine.

**Lecture :** 28,6 % de l'ensemble des entreprises créées au premier semestre 2018 et encore actives fin novembre 2021 ont eu recours au report des échéances sociales ou fiscales, contre 39,2 % de celles du secteur de l'hébergement et restauration.

**Champ :** entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors micro-entrepreneurs, et encore actives en novembre 2021.

**Source :** Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021).

## Pour la trésorerie, un recours plus fréquent aux ressources personnelles qu'aux dispositifs d'aides liés à la Covid-19

Six entreprises pérennes sur dix ont fait face à des besoins en trésorerie depuis leur création. Pour y répondre, un entrepreneur sur cinq a utilisé ses

ressources personnelles ou celles de ses associés. Les dispositifs d'aides mis en place dans le cadre de la pandémie de Covid-19 sont mobilisés par une proportion plus faible d'entreprises (un entrepreneur sur six), excepté dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (31 % des entrepreneurs, soit un sur trois, contre 27 % pour les ressources personnelles).

Durant ces trois années d'activité, 19 % des entreprises pérennes ont rencontré des obstacles à l'investissement. La moitié d'entre elles ont été freinées par la baisse d'activité liée à la pandémie. Le manque de fonds propres (42 %) a aussi pénalisé leur volonté d'investissement, devant la frilosité des banques (refus de crédit bancaire pour 31 % d'entre elles, demande de garanties excessives pour 21 %). ●

### ► Méthodes

Le **taux de pérennité à N ans** est, pour une année donnée (2018 ou 2014), le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre ayant atteint leur N<sup>e</sup> anniversaire, et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre. Les entreprises sont considérées comme actives à une date donnée si, jusqu'à cette date, elles n'ont pas effectué de formalité de cessation d'activité enregistrée dans le répertoire Sirene ou détectée lors de la collecte de l'enquête Sine.

**Décomposition de l'évolution de la pérennité** : Le taux de pérennité des entreprises hors micro-entrepreneurs est une moyenne pondérée de la pérennité des entreprises individuelles et de celles des sociétés. Entre 2014 et 2018, les poids et les taux de pérennité des deux types d'entreprise évoluent. En fixant la répartition entre entreprises individuelles et sociétés à une date donnée, on obtient l'évolution de la pérennité à structure d'échantillon constante. En fixant les taux de pérennité à une date donnée, on obtient l'évolution lié à la différence de structure par catégorie juridique au sein de l'échantillon : c'est l'effet de structure lié à la hausse du poids des sociétés. La comparaison avec les taux de pérennité à trois ans de la cohorte 2014 se réfère aux résultats publiés à l'issue de la deuxième vague de l'enquête Sine 2014.

**Déterminants de la pérennité** : Les facteurs influant sur la durée de vie des entreprises ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la pérennité des entreprises, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »).

### Audrey Baillot (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Sources

Le [système d'information sur les nouvelles entreprises \(Sine\)](#) est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année donnée, hors micro-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Bien que l'échantillon de l'enquête compte 40 000 entreprises, les résultats pour la cohorte Sine 2018 sont obtenus à partir de seulement 24 000 d'entre elles, considérées réellement comme des entreprises individuelles ou sociétés, les 16 000 autres étant des micro-entrepreneurs repérés après-coup. Cette cohorte a été de nouveau enquêtée fin 2021 et le sera une dernière fois fin 2023. Cette étude présente des résultats issus de la deuxième interrogation, en novembre 2021.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21. Les intitulés des postes « Autres activités de services » et « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » ont été remplacés par « Autres activités de services aux ménages » et « Commerce », plus explicites.

### ► Pour en savoir plus

- [Juliachs S., « Près de la moitié des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après », Insee Première n° 1963, juillet 2023.](#)
- [Baillot A., Juliachs S., « Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise », Insee Première n° 1922, septembre 2022.](#)
- [Dorolle A., « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », Insee Première n° 1818, septembre 2020.](#)
- [Dorolle A., « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1751, avril 2019.](#)

### ► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. Les chiffres sur les créations d'entreprises sont issus du dispositif rénové de calcul des créations d'entreprises, en vigueur depuis janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont doublé. En 2018, année de création des entreprises de cette cohorte, le régime de micro-entrepreneur pouvait concerner des entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excédait pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Ces seuils ont été revalorisés de 4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 puis de 7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

